

COMMUNE DE LANVEOC



**DECISION PORTANT APPROBATION D'UN AVENANT N°2 AU LOT 1 DU
MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT - RUE DES FRERES ROGEL - RUE
DES PINS - RUE DES AMERS - RUE DES
ECOLES - RUE DU FRET - RUE DES EMBRUNS**

DELEG.A4-23/88

Le Maire de la commune de Lanvéoc,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal n°01 en date du 2 juin 2020 par laquelle le conseil municipal charge le Maire par délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que le marché de travaux de renouvellement du réseau d'assainissement LOT 1 référencé 22 - 004 notifié le 22 juillet 2022 à l'entreprise SPAC SAS ZI de Stang Ar Garrong BP3 29150 CHATEAULIN,

Considérant la nécessité de mettre en place un avenant n°2,

Considérant qu'il convient de fixer les obligations réciproques des deux parties,

DECIDE :

Article 1 : L'avenant n° 2 au lot 1 Travaux de réhabilitation des réseaux Eaux usées, du marché de travaux de renouvellement du réseau d'assainissement référencé 22 - 004 est approuvé, pour un montant de 46 799,00 €H.T.

Article 2 : Le montant total de la dépense est modifié et se décompose comme suit :

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial du marché.....	625 248.00 €	H.T.
Montant de l'avenant n° 1.....	50 632,00 €	H.T.
Montant de l'avenant n° 2.....	46 799,00 €	H.T.
Montant total du marché.....	722 679.00 €	H.T.
T.V.A au taux de 20%.....	144 535,80 €	
Nouveau Montant T.T.C.....	867 214,80 €	TTC, soit une augmentation de 15.6 %.

Article 3 : Dans les deux mois suivant sa publication, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative pour excès de pouvoir ou de pleine juridiction.

Article 4 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-préfète de CHATEAULIN, publiée et notifiée à l'entreprise SPAC SAS ZI de Stang Ar Garrong BP3 29150 CHATEAULIN.

Fait à Lanvéoc, le 26 04 2023

Le Maire,
Christine LASTENNET.

